



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Groupe de travail des stratégies et de l'examen**

Soixante et unième session  
Genève, 4-6 septembre 2023

**Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen  
sur les travaux de sa soixante et unième session****I. Introduction**

1. La soixante et unième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, s'est tenue à Genève du 4 au 6 septembre 2023.
2. La représentante de l'Ukraine a informé le Groupe de travail des dommages, notamment environnementaux, causés par l'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Fédération de Russie<sup>1</sup>. La représentante des États-Unis d'Amérique, s'exprimant également au nom du Canada, de la Géorgie, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et le représentant de l'Union européenne ont fermement condamné l'agression perpétrée en Ukraine par la Fédération de Russie et ont exprimé leur solidarité avec le peuple ukrainien.

**A. Participation**

3. Ont participé à la session les représentant(e)s des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Union européenne. Un représentant de l'Ouzbékistan a également assisté à la réunion.
4. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales (ONG), dont le Bureau européen de l'environnement, l'European Chemical Industry Council et l'European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations, ont participé à la session. Étaient également présent(e)s à la réunion des représentant(e)s du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, du

---

<sup>1</sup> Le texte de cette intervention peut être téléchargé sur la page Web de la session à l'adresse : <https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-strategies-and-review-sixty-first-session>.



Technical Reference Centre for Air Pollution and Climate Change et de One Goal Initiative for Governance.

## **B. Questions d'organisation**

5. En l'absence du Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur concernant les sessions de l'Organe exécutif, applicable aux organes subsidiaires en vertu de l'article 21 dudit Règlement<sup>2</sup>, la réunion a été coprésidée par les Vice-Présidents du Groupe de travail, John Salter (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Dominique Pritula (Canada).

6. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté l'ordre du jour de sa soixante et unième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/129.

## **II. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023**

7. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/INF.1) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1), y compris l'examen de l'annexe VIII du Protocole de Göteborg, ainsi que des informations complémentaires fournies par la Coprésidente de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli. Un membre de la délégation de l'Union européenne a formulé des observations sur le document de travail informel relatif aux techniques de réduction des émissions provenant de sources mobiles et à l'examen de l'annexe VIII du Protocole de Göteborg.

8. Le Groupe de travail a examiné le projet de document d'orientation sur les mesures techniques de réduction des émissions de méthane provenant des décharges, du réseau de gaz naturel et des installations de production de biogaz (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/3) et le projet de document d'orientation sur les mesures techniques de réduction des émissions provenant des transports maritimes (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/4), établis par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et révisés par cette équipe spéciale sur la base des observations formulées par les délégations.

9. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/INF.2) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en l'application de la Convention, ainsi que des informations complémentaires fournies par les Coprésidents de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli. Les représentants de l'Union européenne, du Canada et de la Suisse se sont déclarés favorables à la révision du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (ECE/EB.AIR/120) et ont demandé que les Parties soient étroitement associées au processus de révision, notamment au moyen de consultations.

10. Le Groupe de travail a examiné le projet de document intitulé « Atténuation conjointe des émissions de méthane et d'ammoniac d'origine agricole : note de synthèse et orientations » (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/5), établi par l'Équipe spéciale de l'azote réactif en coopération avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques. L'Équipe spéciale de l'azote réactif a également été invitée à actualiser ce projet de document en tenant compte des observations soumises par écrit par les délégations.

---

<sup>2</sup> Voir [https://unece.org/DAM/env/documents/2016/AIR/Decision2010\\_9and2013\\_1.pdf](https://unece.org/DAM/env/documents/2016/AIR/Decision2010_9and2013_1.pdf).

11. Le Groupe de travail a transmis les documents ci-après, tels que modifiés au cours de la session, à l'Organe exécutif, pour adoption à sa quarante-troisième session (Genève, 11-14 décembre 2023) :

a) Projet de document d'orientation sur les mesures techniques de réduction des émissions de méthane provenant des décharges, du réseau de gaz naturel et des installations de production de biogaz ;

b) Projet de document d'orientation sur les mesures techniques de réduction des émissions de polluants atmosphériques provenant des transports maritimes ;

c) Projet de document relatif à l'atténuation conjointe des émissions de méthane et d'ammoniac d'origine agricole.

12. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/INF.3) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention, ainsi que des informations complémentaires fournies par un des coprésidents de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli.

13. Le Groupe de travail a pris note des informations données par la Coprésidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée concernant les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention et a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli. Il a également pris note des informations fournies par le directeur adjoint du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée de l'EMEP concernant la faisabilité du projet visant à adopter un objectif global pour la Convention qui serait lié aux risques, en particulier un objectif en matière de réduction des dommages pour la santé. La représentante des États-Unis d'Amérique s'est déclarée favorable à la poursuite des débats relatifs à un ou des objectifs liés aux risques pour la santé et les services écosystémiques.

14. Le Groupe de travail a remercié Tiziano Pignatelli, Coprésident sortant de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, et Rob Maas, Coprésident sortant de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, pour leur contribution de longue date aux travaux de la Convention. Le Groupe de travail a souhaité la bienvenue à Cecilia Camporeale (Italie), nouvelle Coprésidente de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, et à Simone Schucht (France), nouvelle Coprésidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

### **III. Moyens d'action pour prendre en compte les conclusions de l'examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012**

15. Le Groupe de travail a examiné les approches et les moyens d'action exposés dans le document officiel intitulé « Moyens d'action pour la prise en compte des conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié en 2012 », ainsi que les recommandations qui y figurent et les tableaux fournis dans les documents informels associés à ce document. Il a remercié le groupe d'experts chargé de proposer des moyens d'action d'avoir établi ces documents. Le groupe d'experts a présenté une version révisée (faisant apparaître le texte modifié en suivi des modifications) du document officiel susmentionné, établie en tenant compte des observations communiquées concernant la version initiale.

16. Le représentant de l'Union européenne a formulé des observations sur la version actualisée du document officiel susmentionné. Il a ajouté que l'Union européenne avait pris note de la recommandation préconisant d'entreprendre le processus de révision et qu'elle examinerait plus avant la liste proposée des éléments susceptibles d'être concernés par ce processus, sans s'engager sur l'issue des négociations. La représentante de l'Ukraine a souligné qu'il importait : a) de poursuivre les travaux visant à améliorer les inventaires des émissions des Parties ; b) d'adopter des dispositions supplémentaires relatives à la flexibilité

pour surmonter les obstacles à la ratification ; c) d'élaborer un mécanisme de financement pour appuyer l'application du Protocole de Göteborg modifié ; d) de mettre l'accent sur les valeurs limites d'émissions des nouvelles installations et de prévoir un délai suffisant pour la mise à niveau ou le démantèlement des anciennes installations ; e) de développer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation visant à faciliter la ratification. Elle a ajouté qu'il faudrait envisager une approche progressive, prévoyant une ratification graduelle des annexes techniques et une adoption par étapes des engagements énoncés dans le Protocole.

17. La représentante du Canada a fait observer que toutes les conclusions de l'examen pourraient être prises en considération dans le cadre d'une révision complète du Protocole et que certaines des options proposées pourraient être associées ultérieurement dans le cadre d'une option d'ensemble. Elle a approuvé dans les grandes lignes les recommandations formulées par le groupe d'experts et a souligné qu'il importait de poursuivre les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a préconisé que les débats concernant la voie à suivre soient inclusifs, réunissent autant de Parties que possible et prennent en considération les conclusions de l'examen. Elle a également proposé que d'autres options que celles figurant dans le document examiné soient envisagées, et que des options subsidiaires et d'autres informations pertinentes soient prises en considération dans le plan de travail. La représentante des États-Unis d'Amérique s'est dite favorable au lancement d'un processus de révision complète du Protocole, car cela permettrait de lever les obstacles à la ratification et à l'application, d'ajouter de nouvelles mesures concernant le méthane et le carbone noir, d'apporter éventuellement des modifications aux engagements, et d'ajouter de nouveaux éléments, tels que des objectifs liés aux risques pour la santé et les écosystèmes. Elle a souligné qu'il importait de développer les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de coopération au-delà de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le représentant de la Suisse a estimé qu'une révision complète du Protocole était la voie la plus prometteuse, tout en proposant d'examiner de manière plus approfondie l'option consistant à élaborer un nouvel instrument.

18. Le Groupe de travail :

a) A accueilli favorablement le document intitulé « Moyens d'action pour la prise en compte des conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié en 2012 » et s'est félicité de l'utilité de ce document, qui permettait aux Parties de prendre des décisions éclairées sur la voie à suivre pour donner suite aux conclusions de l'examen du Protocole ;

b) A demandé au groupe d'experts d'actualiser ce document en temps voulu pour le soumettre à l'Organe exécutif, soit pour le 7 septembre 2023, en y ajoutant les éclaircissements demandés par les délégations pendant la session ;

c) A examiné et accueilli favorablement les résultats de la séance de réflexion informelle destinée aux non-parties au Protocole modifié, qui s'était tenue en marge de la session du Groupe de travail ;

d) A conclu qu'un large consensus s'était dégagé en faveur d'une révision du texte et des annexes du Protocole en tant que voie à suivre pour prendre en considération les conclusions de l'examen du Protocole tel que modifié en 2012, et qu'il fallait notamment s'employer, dans le cadre de cette révision, à lever les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole. Il a précisé que cette révision devrait s'accompagner d'actions visant à améliorer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans ce domaine ;

e) A recommandé à l'Organe exécutif de lancer le processus de révision du Protocole à sa quarante-troisième session.

19. Le Groupe de travail a examiné un avant-projet de décision de l'Organe exécutif établi par la Présidente de l'Organe exécutif et le Président du Groupe de travail en coopération avec le Bureau du groupe de travail, et a formulé des observations préliminaires à ce sujet. Un groupe composé de plusieurs délégations a présenté une proposition de premières modifications supplémentaires du projet de décision. Le Groupe de travail a recommandé

que le projet de décision prenne également en considération les principaux résultats de la séance de réflexion destinée aux non-parties au Protocole.

20. Le Groupe de travail a transmis les premières informations en retour communiquées pendant la session, ainsi que les premières révisions proposées, au Bureau de l'Organe exécutif pour qu'il les examine plus avant, étant entendu qu'une version révisée du projet de décision fondée sur ces contributions serait intégrée dans le document d'avant-session qui serait soumis à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-troisième session. Le Groupe de travail a fait observer qu'à la quarante-troisième session de l'Organe exécutif, les Parties pourraient apporter d'autres modifications à la décision proposée et que les délégations réserveraient leur jugement sur cette décision jusqu'à cette session.

#### **IV. Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention : aspects et éléments stratégiques**

21. Le Groupe de travail a approuvé les aspects et éléments stratégiques du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (voir l'annexe au présent rapport) et a transmis ces éléments à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-troisième session. Le représentant de l'Union européenne a fait part de propositions relatives à l'établissement d'un ordre de priorité pour les éléments du projet de plan de travail, compte tenu des incertitudes planant sur la disponibilité de ressources.

#### **V. Communication par les Parties d'informations sur l'application de la Convention**

22. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les représentant(e)s du Danemark, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine<sup>3</sup> concernant leurs politiques, leurs pratiques et les enseignements se rapportant à l'application de la Convention et de ses Protocoles. Le Groupe de travail a noté que les rapports écrits de la Belgique, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la Géorgie, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Union européenne soumis en 2023 avaient été mis à disposition sur une page Web consacrée à cette question<sup>4</sup>.

23. Le Groupe de travail a rappelé que, conformément au paragraphe 4 de la décision 2016/3 de l'Organe exécutif<sup>5</sup>, la périodicité de la communication d'informations visée au paragraphe 1 a) de l'article 5 du Protocole relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole relatif aux métaux lourds, au paragraphe 1 a) de l'article 9 du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole de Göteborg était d'au moins une fois tous les quatre ans. Il a vivement encouragé les Parties qui n'avaient pas communiqué d'informations sur les différents protocoles ces dernières années à le faire à sa prochaine session.

#### **VI. Examen du Règlement intérieur régissant les sessions de l'Organe exécutif**

24. Le Groupe de travail a examiné le rapport concernant l'examen du Règlement intérieur (ECE/EB.AIR/WG.5/2023/INF.4) établi par un groupe spécial d'experts et a pris note des informations présentées par le Président de ce groupe spécial. Le Groupe de travail a remercié le groupe spécial pour cet examen.

<sup>3</sup> Les exposés présentés sont disponibles sur la page Web de la session.

<sup>4</sup> Voir <https://unece.org/strategies-and-policies-abatement-air-pollution>.

<sup>5</sup> Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/decisions>.

25. Le représentant de l'Union européenne a fait part de ses observations concernant le rapport<sup>6</sup>. Les représentant(e)s du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont souligné qu'il importait de conserver toutes les propositions du groupe spécial d'experts pour les soumettre à l'examen de l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session. La représentante du Canada a proposé de procéder à une révision complète du Règlement intérieur. La représentante des États-Unis d'Amérique a fait observer qu'il était nécessaire de fournir des précisions concernant plusieurs points, tels que les modalités des réunions ouvertes au public, la durée du mandat des membres élus du Bureau et la procédure de vote. Elle a proposé de conserver la disposition relative à l'adoption par consensus de l'Organe exécutif des amendements au Règlement intérieur. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé que le groupe spécial formule des recommandations supplémentaires relatives aux changements qui pourraient être apportés pour améliorer les travaux menés au titre de la Convention et qui ne nécessiteraient pas d'amendements au Règlement intérieur. La représentante de la Norvège a approuvé les observations de l'Union européenne, faisant observer qu'il n'était pas nécessaire d'accélérer le processus et que les Parties ne devraient se prononcer que lorsqu'elles seraient prêtes à le faire.

26. Le Groupe de travail a recommandé qu'à sa quarante-troisième session l'Organe exécutif : a) examine le rapport sur l'examen conjointement avec l'évaluation juridique (qui serait effectuée par le groupe spécial d'experts juridiques) et les contributions des Parties, le but étant de conclure l'examen en 2024 ; b) demande au Groupe de travail de lui présenter des recommandations pour examen à sa quarante-quatrième session.

## **VII. Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention**

27. Le secrétariat a fourni des informations sur les ressources nécessaires pour appuyer l'exécution des activités intergouvernementales relevant de la Convention au cours de la période 2024-2025. Le Groupe de travail a pris note de ces informations. Les délégations ont mentionné divers éléments nécessitant des précisions complémentaires et ont fait état de modifications que le secrétariat devrait éventuellement apporter à la version actualisée des tableaux à inclure dans le document relatif aux ressources financières (ECE/EB.AIR/2023/2) qui serait soumis à l'Organe exécutif pour examen. Le Groupe de travail a proposé que le Bureau de l'Organe exécutif, avec l'appui du secrétariat, étudie cette question plus avant et élabore une proposition de solution à long terme en vue de la soumettre à l'Organe exécutif pour examen dans les meilleurs délais.

## **VIII. Élection du Bureau**

28. Conformément à l'article 21 de son Règlement intérieur, le Groupe de travail a élu Filipa Marques (Portugal), M. Salter (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Allie Davis (États-Unis d'Amérique) Vice-Présidents pour un premier mandat.

## **IX. Questions diverses**

29. La représentante de la Suède a informé le Groupe de travail des résultats de l'atelier Saltsjöbaden VII (Göteborg, Suède, 13-15 mars 2023). Le Groupe de travail a pris note des recommandations que les participants à cet atelier avaient formulées à son intention ainsi qu'à celle des équipes spéciales concernées, et a recommandé à l'Organe exécutif d'examiner ces recommandations à sa quarante-troisième session.

<sup>6</sup> Disponible sur la page Web de la session, dans la section consacrée aux exposés et aux déclarations.

30. La Présidente de l'Organe exécutif a informé les participants des résultats de la manifestation parallèle intitulée « Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus : ensemble pour un air pur » (6 septembre), organisée conjointement par la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en marge de la session du Groupe de travail. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

## **X. Adoption du projet de rapport de la soixante et unième session**

31. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a examiné et adopté le projet de rapport comportant les conclusions et recommandations décidées à sa soixante et unième session. Il a confié au secrétariat le soin de finaliser le rapport.

## Annexe

### I. Aspects et éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (sect. II, élaboration des politiques)

1. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme pour la Convention<sup>1</sup>, les activités liées à l'élaboration des politiques pendant la période 2024-2025 viseront notamment à promouvoir la ratification et l'application des trois protocoles les plus récents, tels que modifiés (le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ces activités continueront aussi à porter sur les polluants les mieux contrôlés au niveau régional ou nécessitant un contrôle pour résoudre les problèmes régionaux de pollution atmosphérique, et viseront à déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour traiter les nouvelles questions, notamment celles des particules et de leurs précurseurs, du carbone noir en tant que composant des particules, de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs, de la pollution eutrophisante, une attention particulière étant accordée à l'ammoniac et, si cela est encore nécessaire, à la pollution acidifiante. Une approche intégrée sera recherchée pour l'élaboration des politiques environnementales, s'agissant notamment des questions suivantes : interaction entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; gestion intégrée de l'azote ; interactions entre les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et les mesures d'atténuation des changements climatiques et retombées positives réciproques. Les travaux consacrés à l'élaboration des politiques prendront également en considération les conclusions et les recommandations issues de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié (décision 2022/4 et ECE/EB.AIR/150/Add.2). La coopération avec d'autres parties prenantes sera favorisée afin de garantir leur prise en considération des travaux analytiques et des orientations élaborés dans le cadre de la Convention. Les activités relatives à l'élaboration des politiques à mener pendant la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1  
Activités relatives à l'élaboration des politiques

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>2.1</b>	<b>Analyse des informations ayant trait aux politiques et suivi à donner à l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié</b>			
2.1.1	Échanger des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux protocoles se rapportant à celle-ci	Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3	Secrétariat, WGSR	

<sup>1</sup> Décision 2018/5, annexe.

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.2	Moyens d'action pour prendre en compte les conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié	Rapport présenté à l'Organe exécutif	WGSR	
2.1.3	Fournir un appui technique concernant les options permettant d'étayer la préparation d'une éventuelle mise à jour de l'annexe IX du Protocole de Göteborg	L'étendue de cette activité dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires et des orientations données par le WGSR	TFRN	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires
2.1.4	Promouvoir et utiliser la modélisation multiéchelle pour éclairer la gestion régionale et/ou locale de la qualité de l'air	Note d'orientation sur la modélisation multiéchelle	TFIAM, TFICAP	
2.1.5	Examiner l'incidence sur les politiques publiques de la déclaration de la partie condensable des émissions de particules	Recommandations présentées à l'Organe exécutif	WGSR	
2.1.6	Maintenir la coopération et le suivi des travaux menés dans l'INMS, y compris l'établissement d'un résumé à l'intention des décideurs œuvrant au titre de la Convention	Recensement et mise en évidence des recommandations du rapport pertinentes pour la Convention sur la pollution atmosphérique et détermination des mesures les plus efficaces pour l'azote. Résumé des messages relatifs à la Convention sur la pollution atmosphérique partagés avec le WGSR	TFRN	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires
2.1.7	Analyser les incidences de l'ammoniac en tant que vecteur énergétique dans le cadre des stratégies de décarbonisation, y compris les émissions possibles d'ammoniac, d'oxydes nitreux et d'oxydes d'azote, et les interactions possibles avec les prix du marché international de l'azote	Note d'information soumise au WGSR	TFRN, en coopération avec la TFIAM et la TFTEI	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires
2.1.8	Examiner les obstacles et les avantages se rapportant à un changement de régime alimentaire visant à réduire la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les retombées positives, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles	a) Document d'information sur les avantages, y compris les retombées positives, et les obstacles se rapportant à un changement de régime alimentaire, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles  b) Document d'information sur les possibilités associées aux technologies et aux mesures ayant trait à la bioéconomie	TFRN, en coopération avec la TFIAM  TFRN	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
		c) Séance thématique dans le cadre de la session du WGSR sur le recours à des mesures non techniques (liées au régime alimentaire) visant à réduire les émissions d'ammoniac et d'autres polluants	TFRN	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires
2.1.9	Évaluer les possibilités de s'appuyer sur la récupération et la réutilisation de l'azote (ammoniac blanc et azote blanc) pour étoffer une base de données existantes	Document d'information succinct	TFRN	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.10	Évaluer les risques liés à l'« air alcalin » et analyser les implications en ce qui concerne les grandes orientations	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le Groupe de travail des effets	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.11	Évaluer les options techniques et non techniques se rapportant à la réalisation de l'objectif n° 7 du Cadre mondial de la biodiversité, en particulier en ce qui concerne la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les avantages d'une telle action	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le Groupe de travail des effets	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.12	Fournir une analyse plus approfondie des conséquences potentielles de l'introduction d'objectifs collectifs fondés sur les risques pour la région de la CEE afin de lutter contre les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes	Note d'information sur cette analyse	TFIAM	
2.1.13	Examiner les propositions du groupe d'experts chargé de l'examen du règlement intérieur, ainsi que les avis fournis par le groupe spécial d'experts juridiques, concernant d'éventuelles modifications du règlement intérieur	Recommandations sur des modifications potentielles du règlement intérieur présentées à l'Organe exécutif à sa quarante-quatrième session	WGSR	
<b>2.2</b>	<b>Élaboration et promotion de documents d'orientation</b>			
2.2.1	Promouvoir les documents d'orientation, y compris ceux récemment adoptés	Étudier les possibilités de promouvoir, tant au sein de la CEE qu'en dehors, les documents d'orientation, notamment ceux qui ont été récemment adoptés dans la région de la CEE et à l'extérieur	TFRN, TFIAM, TFTEI, TFICAP	

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.2.2	Réviser les documents d'orientation sur les techniques de contrôle des émissions provenant de sources fixes et mobiles	Documents d'orientation actualisés soumis à l'Organe exécutif en 2025	TFTEI	
2.2.3	Élaborer un document d'orientation sur les mesures non techniques et les mesures structurelles	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	TFIAM, TFRN, TFTEI	
2.2.4	Déterminer le champ d'application d'un éventuel code-cadre intégré sur l'azote (établissant des liens entre les différentes formes d'azote, y compris les interactions avec d'autres gaz)	Document d'information établi en vue des débats du WGSR en 2024 sur l'utilité éventuelle d'un tel code-cadre compte tenu des besoins des différents publics et des rapports avec d'autres codes-cadres	TFRN	Sous réserve de financement
2.2.5	Réviser et publier le document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux et les documents justificatifs	a) Document d'orientation révisé sur les bilans d'azote nationaux soumis à l'examen du WGSR et de l'Organe exécutif en 2025  b) Résumé détaillé à l'intention des décideurs sur la base du document d'orientation révisé  c) Note d'orientation fondée sur le document d'orientation révisé et le résumé détaillé à l'intention des décideurs en vue du lancement d'activités parallèles  d) Appel aux Parties visant à ce qu'elles fournissent des données en 2025, et action visant à les encourager à utiliser le modèle de rapport sur les bilans d'azote nationaux ; analyse des résultats en 2025-2026	TFRN	Contributions en nature de l'Allemagne  Sous réserve de financement
2.2.6	Poursuivre la révision du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles	Document d'orientation révisé prêt à être soumis au WGSR en 2025-2026 (selon la disponibilité des ressources)	TFRN	Sous réserve d'un cofinancement des Parties pour les ateliers destinés aux parties prenantes
2.2.7	Examiner le Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac établi par la CEE et en commencer la révision sur la base des conclusions du document d'orientation révisé pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles	Document révisé soumis en 2026-2027	TFRN	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.2.8	Poursuivre l'analyse des interactions entre les émissions de méthane, d'ammoniac et d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles	Document d'orientation et notes d'orientation	TFRN, en coopération avec la TFTEI et d'autres organes	50 000 euros Sous réserve de la possibilité d'un cofinancement

*Abréviations* : INMS = Système international de gestion de l'azote ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; WGSR = Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

## II. Aspects et éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (sect. V, communication, sensibilisation et coopération)

2. Conformément à la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les travaux menés dans le cadre de la Convention, les réalisations et les difficultés restantes afin de sensibiliser les décideurs et le public. Il est indiqué dans la stratégie que « les preuves scientifiques solides des incidences néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé, les matériaux et les écosystèmes montrent combien il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique, notamment en renforçant la coopération avec les pays non membres de la CEE »<sup>2</sup>. Il y est également précisé qu'en ce qui concerne « leurs activités de communication, les organes relevant de la Convention devraient également redoubler d'efforts pour faire mieux connaître les raisons impérieuses, d'ordre environnemental, sanitaire et économique, lutter contre la pollution atmosphérique, et pour mettre en relief le rôle de la Convention en s'appuyant sur les réussites de la coopération multilatérale établie dans le cadre de celle-ci face à des enjeux scientifiques et politiques de plus en plus complexes »<sup>3</sup>. Des activités de communication, d'information et de sensibilisation seront menées pour préserver la notoriété internationale de la Convention dans la région de la CEE et au-delà, favoriser la coopération entre accords régionaux du monde entier et pour faire connaître l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en vue de promouvoir une réponse commune pour lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale<sup>4</sup>. La coopération avec d'autres régions et forums sur les questions de pollution atmosphérique intercontinentale se poursuivra. Il est prévu, dans le cadre de la Convention, « de mutualiser l'expérience acquise et les compétences scientifiques » avec d'autres régions<sup>5</sup>, en particulier dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

<sup>2</sup> Décision 2018/5, annexe, par. 43.

<sup>3</sup> Ibid., par. 71.

<sup>4</sup> UNEP/EA.3/Res.8, par. 7 i).

<sup>5</sup> Décision 2018/5, annexe, par. 76.

3. Le tableau 2 ci-dessous donne un aperçu des tâches liées à la communication et à la sensibilisation à effectuer en plus de celles qui ont été assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail. Les activités de communication et de sensibilisation menées en 2024 contribueront à la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Convention.

Tableau 2

**Communication, sensibilisation et coopération**

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
<b>5.1</b>	<b>Communication et sensibilisation</b>			
5.1.1	Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, notamment pour ce qui concerne le quarante-cinquième anniversaire de la Convention	<p>a) Communiqués de presse, brochures, articles et autres supports ; traduction des documents et des supports de communication pertinents dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le russe), notamment les informations pertinentes fournies par les organes scientifiques relevant de la Convention, en particulier des résumés non techniques énonçant des conclusions, des recommandations et des faits intéressants destinés à être diffusés auprès de publics extérieurs ; diffusion d'informations sur les réseaux sociaux</p> <p>b) Mise à jour et amélioration de la convivialité du site Web de la Convention, qui est le principal moyen de communication avec le public (dans les limites des pratiques officielles de la CEE en la matière), y compris une version en russe</p> <p>c) Infographies, vidéos ou autres supports destinés à informer le public des effets positifs de la diminution de la pollution atmosphérique transfrontière pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Parties</p>	68 502 <sup>a</sup>

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
<b>5.2</b>	<b>Sensibilisation et coopération</b>			
5.2.1	Établir une liste de sujets en vue de la diffusion d'informations par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, ainsi qu'une liste d'experts compétents. Ces listes peuvent servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés, en cas d'intérêt partagé	Éléments pouvant servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés en cas d'intérêt partagé et plateforme de diffusion de l'information	TFICAP en coopération avec le secrétariat et d'autres organes relevant de la Convention	
5.2.2	Organiser, sur demande, des voyages d'étude dans la région de la CEE à l'intention des pays situés en dehors de cette région afin de leur permettre de mieux connaître les grandes orientations et les structures institutionnelles relatives à la gestion de la qualité de l'air aux niveaux régional, national et infranational, ainsi que d'en débattre et de les adapter	Les participants au voyage d'étude comprennent mieux comment les pays de la région de la CEE ayant des systèmes de gouvernance différents peuvent travailler ensemble à la réalisation des objectifs communs de la Convention	TFICAP en coopération avec les organismes de développement partenaires, y compris la Banque mondiale	Financement par la Banque mondiale
5.2.3	Collaborer avec d'autres organisations régionales et mondiales afin de comprendre les besoins et les intérêts des différentes régions	Meilleure compréhension des domaines dans lesquels une collaboration et une coopération plus approfondies pourraient être établies	TFICAP	
5.2.4	Élaborer deux formations en ligne à progression autonome sur : les MTD et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement (comme indiqué au point 1.3.10)	Meilleure compréhension des dispositions des principaux protocoles se rapportant à la Convention, des travaux scientifiques et des documents d'orientation technique visant à réduire la pollution atmosphérique	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	246 000 <sup>a</sup>
5.2.5	Adapter les formations en ligne sur la Convention et ses protocoles et sur la déclaration des émissions dans le cadre de la Convention, et diffuser les outils et les informations se rapportant à la Convention dans les pays situés en dehors de la région de la CEE	Disponibilité des formations en ligne dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le français et l'espagnol)	Secrétariat, en coopération avec la TFICAP	91 250 <sup>a, b</sup>
5.2.6	Élaborer des foires aux questions sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention	Les foires aux questions permettent d'obtenir des réponses aux questions les plus courantes sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention (anglais, espagnol, français, russe)	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	76 075 <sup>a, c</sup>

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
5.2.7	Participer aux principaux processus et manifestations régionaux et internationaux et organiser des manifestations (par exemple, la deuxième Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, la session de la Conférence des Parties à la CCNUCC) pour faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que les mesures visant à la réduire, pour célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la Convention et pour favoriser la coopération	Manifestations (par exemple, webinaires) sur des questions liées à la gestion de la qualité de l'air, sur les orientations générales élaborées dans le cadre de la Convention et sur les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et sur les orientations générales avec d'autres régions Renforcement de la coopération avec d'autres programmes de la CEE et organisations internationales en vue de mieux faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que des mesures visant à la réduire, et échanges d'informations	Secrétariat, en coopération avec le Bureau, les équipes spéciales concernées, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations	177 000 <sup>a</sup>
5.2.8	Promouvoir la participation d'experts de la CEE et d'autres experts aux réunions techniques et aux réunions des équipes spéciales et tirer parti autant que possible des outils de réunion en ligne	Amélioration de la participation et de la sensibilisation	Équipes spéciales et organes techniques relevant de la Convention	Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires

<sup>a</sup> Sous réserve de la possibilité d'un financement.

<sup>b</sup> Estimation par version linguistique.

<sup>c</sup> Estimation pour les foires aux questions en anglais, français, espagnol et russe.

*Abréviation* : CEE = Commission économique pour l'Europe ; MTD = meilleures techniques disponibles ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique.